

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 MARS 2010.

L'an deux mil dix, le jeudi 18 mars 2010 à 20h15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 12 mars 2010, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, JOUGLET, NEON, THONG, PEYRELADE, BEAUTE

Messieurs BRUNET, DELAFOY, CORRE, GOYET, LANELUC, VINCENT, PLEUVRY, HUBERT, POULAIN, ALLETON, BLIN,

ABSENTS EXCUSES : M. LISEMBART, GARNIER, LEROY, PARIS, Mme LEROUX

POUVOIRS :

- M. LISEMBART a donné pouvoir à M. BLIN,
- Mme LEROUX a donné pouvoir à Mme BEAUTE
- M. GARNIER a donné pouvoir à M. PLEUVRY,
- M. LEROY a donné pouvoir à M. DELAFOY,
- M. PARIS a donné pouvoir à M. BRUNET,

Secrétaire de séance : M. Gil LANELUC

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu de la séance du 4 mars 2010 est considéré comme approuvé.

2-ZAC des HUNAUDIERES - VENTE A M. VIOT

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC des Hunaudières, une délibération en date du 29 Mai 2008 autorisait Monsieur le Maire à vendre à Monsieur David VIOT, résidant 4 allée Albert Londres à ANGERS ou toute entité qui s'y substituerait, la parcelle cadastrée AP n° 97 d'une superficie de 5 399 m² au prix de 90 € le m², et à signer toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maîtres PERON, FOUQUET FONTAINE, notaires à PARIGNE-L'EVEQUE, et de limiter le délai de construction des bâtiments à 12 mois à compter de la signature du compromis de vente.

En raison de difficultés administratives, ce délai n'a pu être tenu.

Compte tenu de l'avis favorable des Domaines,

L'acte authentique sera établi chez Maîtres PERON, FOUQUET FONTAINE, notaires à PARIGNE L'EVEQUE.

Le bornage a été réalisé par le Cabinet LINDET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide d'annuler la délibération en date du 29 Mai 2008,

D'autoriser Monsieur le Maire à vendre la parcelle cadastrée AP n° 97 d'une superficie de 5 399 m² au prix de 90 € le m², et à signer toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maîtres PERON, FOUQUET FONTAINE, notaires à PARIGNE-L'EVEQUE,

De limiter le délai pour la signature de l'acte authentique à 12 mois à compter de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

3-ACQUISITION DE TERRAIN

Dans le cadre de sa réflexion sur la possibilité d'aménagement d'un atelier municipal, la Commune souhaite faire l'acquisition de la parcelle cadastrée A n° 1312 d'une superficie totale de 8 061 m², située Chemin des Queutes au lieu-dit « La Pièce de Chataignier », sur laquelle existe un bâtiment d'environ 1000 m², appartenant à la SCI BATIMAINÉ dont le siège est sis 7, Route de Maltot 14930 ETERVILLE, représentée par Monsieur Jacques FIGUETTE ayant tout pouvoir de la société en date du 12 Mars 2010, au prix global forfaitaire de 180 000 € H.T.

Compte tenu de l'avis favorable du Conseil d'Administration de la Société en date du 12 Mars 2010,

Compte tenu de l'avis favorable des Domaines,

L'acte authentique sera établi chez Maîtres PERON, FOUQUET FONTAINE, notaires à PARIGNE L'EVEQUE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir la parcelle cadastrée A n° 1312 d'une superficie totale de 8 061 m² au prix global forfaitaire de 180 000 € H.T., et à signer toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maîtres PERON, FOUQUET FONTAINE, notaires à PARIGNE-L'EVEQUE,

Adopté à l'unanimité.

4-INFORMATIONS DU MAIRE

Pour rappel, le deuxième tour des élections a lieu dimanche. Des créneaux pour la permanence sont encore disponibles. Il est également nécessaire de se mobiliser pour le dépouillement.

5-INFORMATIONS DES ADJOINTS :

M. ALLETON :

- coupe de sapins dans le petit parc paysagé situé au Petit Plessis,
- éclaircie également sur le futur chemin de randonnée à proximité de la future station d'épuration.

M. BLIN :

- la route de Brette les Pins ouvrira début avril
- le nouveau parking a proximité de la salle polyvalente est goudronné,
- la route de Parigné l'Evêque
- Le bac à sable de l'école primaire a été bouché,
 - Depuis ce matin, les travaux de la rue de la République ont commencé. (Durée : deux à trois jours),
- les enduits sur la voie derrière la boulangerie ont été réalisés.
- Le goudronnage sur la place derrière le crédit mutuel commence lundi pendant 3 ou 4 jours.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 19H30.

Le présent compte rendu est affiché le 19 mars 2010.

LE MAIRE
A. DELAFOY